

Communiqué de presse

Prix et loyers à Genève: révision et refonte

L'indice suisse des prix à la consommation est en révision et sera élaboré sur de nouvelles bases dès mai 1993. Cette révision a permis un réexamen complet des méthodes ainsi que l'alignement sur des normes internationales. Une présentation complète des caractéristiques du nouvel indice suisse sera effectuée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) au début du mois d'avril.

Dans ce cadre, le Service cantonal de statistique (SCS), qui calcule l'indice genevois des prix à la consommation, va adapter celui-ci au nouveau modèle fédéral.

L'objectif de l'indice des prix à la consommation reste la mesure de l'évolution des prix d'un ensemble de biens et services représentatif de la consommation des ménages, en quantités constantes et à qualité équivalente.

Les parts prises dans le calcul de l'indice par les différents postes de dépenses proviennent de l'enquête sur la consommation effectuée en 1990 par l'OFS auprès d'un vaste échantillon de ménages suisses, représentatif de l'ensemble de la population. Le système de pondération des postes de dépenses de l'indice genevois sera identique à celui de l'indice suisse, comme actuellement. La répartition des dépenses des ménages genevois ne s'écarte pratiquement pas de celle de l'ensemble des ménages suisses de sorte qu'un système de pondération différent ne se justifie pas.

L'ensemble des biens et services pris en compte sera élargi. A titre d'exemples, il intégrera en plus les garages privés et parkings publics, les taxis, les ordinateurs familiaux et leurs logiciels, les montres, les valises et sacs de voyage, les verres de lunettes et les lentilles de contact.

Par souci de cohérence conceptuelle, les assurances RC et les impôts auto disparaîtront du champ de l'indice, tandis que les cotisations d'assurance maladie resteront hors de ce champ. Rappelons ici qu'une cotisation d'assurance n'est pas un prix au sens économique du terme. En revanche, les tarifs médicaux et hospitaliers ainsi que les prix des médicaments sont pris en compte.

La collaboration intensive entre l'OFS et le SCS se poursuivra : les prix relevés dans le canton par le

SCS seront transmis à l'OFS et entreront dans le calcul des indices national et cantonal; en retour, le SCS recevra de l'OFS des indices spécifiques portant notamment sur des postes de dépenses afférents à des biens techniquement complexes ou dont les prix sont unifiés à l'échelon national (exemples : automobiles, appareils électroménagers, meubles).

La refonte de la statistique des loyers est beaucoup plus profonde que celle de l'indice des prix à la consommation. Les statistiques fédérale et cantonale seront découplées. La première servira au calcul d'un indice exclusivement national des loyers, qui entrera dans l'indice suisse des prix à la consommation. La seconde fournira, comme actuellement, l'évolution des loyers entrant dans le calcul de l'indice genevois des prix à la consommation ainsi que des données détaillées sur le niveau des loyers.

Point commun entre les deux enquêtes : de semestrielles, elles deviennent trimestrielles, afin de mieux répartir dans l'année la prise en compte des loyers dans l'indice des prix.

Afin de limiter la charge de travail que représente cette enquête pour les informateurs (régies), la statistique cantonale portera :

- en mai sur un échantillon de 16 000 logements environ (l'échantillon actuel);
- en août, novembre et février sur un sous-échantillon de 1 600 logements environ.

Les loyers des garages et places de parking privés seront relevés dans le cadre de cette statistique.

Afin d'améliorer le contenu informatif de cette statistique, des données sur les rénovations et les surfaces seront recueillies en plus de toutes les caractéristiques déjà prises en compte (nombre de pièces, époque de construction, localisation, mode de subventionnement, ...). Les sources d'information dont dispose le SCS seront exploitées au mieux avant de solliciter les régies. Pour les logements subventionnés dans le cadre de la loi cantonale, le SCS recourra aux données administratives disponibles.

Renseignements : ☎ 787 67 07

9 mars 1993



Rue du 31-Décembre 8
Case postale 36
1211 Genève 6

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE